

au 24 Sussex Drive; le chef de l'opposition (M. Stanfield) occupe déjà la résidence de Stornoway; et l'Orateur de la Chambre réside déjà à Kingsmere, dans ce que nous appelons La Ferme, et jouit des privilèges qui s'y rattachent. A n'en pas douter, le projet de loi ne fait que légaliser ce qui se fait déjà. Il rend légal, convenable et constitutionnel le fait de dépenser des deniers publics pour entretenir ces propriétés, et le droit pour leurs occupants de jouir de certains avantages du fait qu'ils y habitent. A mon avis, c'est une bonne chose de dissiper les doutes qui pourraient exister quant à leur droit d'y habiter, et c'est ce que le bill fait ou fera lorsqu'il sera adopté. C'est là l'objet principal de cette mesure, et nous l'approuvons.

J'ai dit que le bill proposait un changement précis. Il s'agit du montant de \$5,000 par année que le premier ministre est tenu de verser à titre de loyer au 24, Sussex Drive. Le député de Hillsborough a raison de dire que cette disposition a été insérée dans le bill à la demande expresse de M. St-Laurent qui était premier ministre quand la propriété fut achetée. Il avait tellement insisté pour payer le loyer de cette résidence que cette disposition avait été incluse dans le projet de loi. On peut avec raison s'opposer à cette disposition, car si nous voulons fournir au premier ministre une résidence où il peut vivre et recevoir assez souvent des gens à titre d'un des principaux hôtes du pays, il me semble approprié que nous en assumions le coût.

● (3.40 p.m.)

De toute façon, ce qui m'intéresse, c'est que la proposition d'abolir le versement de \$5,000 n'entrerait pas en vigueur avant la fin de la législature actuelle. Elle s'appliquera à compter de la date des élections générales qui suivront la dissolution de la 28<sup>e</sup> législature du Parlement. Personne ne sait qui occupera la résidence à ce moment-là, mais quoi qu'il en soit, on décide clairement de ne pas accorder un certain bénéfice monétaire à un député avant les prochaines élections.

Détail intéressant, le bill sera confié au même comité auquel on a renvoyé le bill C-242 hier. Nous pourrions essayer d'y harmoniser les deux bills. S'il convient de préciser dans le bill à l'étude qu'un avantage financier ne doit pas être accordé à un député avant les prochaines élections, nous devrions peut-être dire la même chose dans l'autre mesure visant à accroître l'indemnité des députés. Monsieur l'Orateur, vous semblez vous demander si j'enfreins le Règlement, j'abandonne le sujet. Nous y reviendrons au comité.

Nous ne sommes pas surpris que Son Honneur l'Orateur ait demandé à un de ses excellents collaborateurs d'occuper le fauteuil pendant que nous discutons de cette mesure, et si j'interviens maintenant, c'est surtout pour exprimer le vœu que le bill soit plus généreux à l'égard de la charge et de la personne de l'Orateur. En fait, on ne fait rien du tout pour lui. Il a depuis longtemps le privilège d'habiter la résidence de La Ferme, de nous y recevoir, etc., et lorsque le bill sera adopté et aura force de loi, la situation sera exactement la même, sauf qu'on

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

l'aura régularisée. Mais rien n'aura été ajouté aux privilèges et prérogatives de l'Orateur de la Chambre des communes.

Tout comme le député de Hillsborough qui vient de prendre la parole, je crois que nous devrions fournir à l'Orateur une résidence officielle située à l'intérieur d'Ottawa, à distance commode de la Chambre des communes, et j'appuie avec enthousiasme les changements, la sorte de chaises musicales qu'il propose. Je crois que la résidence de Stornoway conviendrait très bien à l'Orateur de la Chambre des communes.

Si j'insiste là-dessus, ce n'est pas à cause d'un avantage pécuniaire quelconque que pourrait tirer Son Honneur si tous les frais de sa résidence étaient ainsi assurés, mais bien parce qu'à mon avis nous devons accorder le plus grand respect possible à la fonction d'Orateur. Je crois aussi qu'il nous faudrait bien préciser, sans ambages, que nous aimons notre Orateur actuel, que nous aimons l'honorable Lucien Lamoureux, que nous estimons qu'il s'est acquitté magnifiquement de ses fonctions d'Orateur de la Chambre pendant deux législatures et que la Chambre devrait lui manifester nettement son désir de le voir rester à ce poste. Ces propos nous amènent à un autre bill que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* visant à rendre permanente la fonction d'Orateur. Nous passons aussi à une question qui il y a quelque temps, a fait l'objet, entre le président du Conseil privé (M. MacEachen) et moi-même, un soir lors de l'ajournement, d'un échange qui s'est terminé d'une manière peu concluante. On rend souvent hommage à l'Orateur de la Chambre des communes et il le mérite plutôt deux fois qu'une, mais un hommage qui n'est pas appuyé d'un geste concret ou d'un effort pour permettre à l'Orateur de sa charge risque de sembler par trop creux.

Ce n'est pas la première fois que l'on mentionne la question d'une résidence officielle de l'Orateur à Ottawa. Le gouvernement a eu des raisons d'y réfléchir quelques années. La proposition avait été présentée de façon concrète par certains d'entre nous et ce n'est donc pas une innovation. J'ai même sauté de joie lorsque j'ai appris que nous allions adopter une mesure au sujet de ces résidences officielles, notamment celle de monsieur l'Orateur. J'ai cru que nous avions gagné la partie. J'ai cru que nous allions instituer une résidence officielle à Ottawa pour monsieur l'Orateur. Mais non, ce n'est pas cela. Ne nous félicitons pas trop d'adopter ce bill car en fait nous ne faisons rien pour monsieur l'Orateur. On lui permet simplement de continuer d'occuper la ferme située à Kingsmere, à quelques milles d'ici.

J'espère que la Chambre saisira cette occasion et d'autres pour dire clairement au gouvernement que, selon nous, l'Orateur doit avoir une résidence officielle ici même, à Ottawa. Nous pensons, en outre, qu'il faut prendre des mesures à ce sujet pendant le mandat de l'actuel titulaire, afin qu'il sache que la Chambre veut le voir poursuivre son travail. Il faudrait, à mon avis, par la même occasion, envisager d'autres changements, ou tenir des entretiens entre les leaders à la Chambre, de sorte que des mesures puissent être prises pour s'assurer que l'actuel Orateur, qui a exercé ses fonctions avec tant